

Règlement intérieur

Le Client reconnaît avoir été informé du règlement et la signature du contrat implique une acceptation sans réserve de celui-ci.

Généralités

Le Client est informé qu'il est nécessaire de venir à chaque séance d'éducation avec le matériel adapté au chien et au travail demandé :

- Un objet de motivation (jouet/friandises)
- Des friandises très appréciées du chien pour la récompense.
- Des sacs pour ramasser les déjections
- Une laisse et/ou longe
- Un collier (plat) ou un harnais

Un seul chien par Client est autorisé par séance d'éducation.

Les personnes mineures doivent être obligatoirement accompagnées d'un adulte.

Lors de jours de forte chaleur, il est impératif que le Client apporte de quoi abreuver son animal.

Le Client est également prié de ramasser les déjections de son chien lors des séances d'éducation et en dehors de celles-ci (faisant ainsi preuve de civisme).

Le Client s'engage à bannir tout matériel et toute technique basée sur la douleur, la peur ou l'intimidation, y compris en dehors des cours.

Le Client s'engage à signaler à Éduc-Accro toute information relative à la dangerosité de son animal et à ne pas cacher d'informations qui pourraient être indispensables à son travail.

Les supports de cours fournis sont privés et ne peuvent en aucun cas être transmis, ou utilisés à d'autres fins que l'éducation du chien concerné.

Règles de sécurité

Lors des cours, les chiens seront obligatoirement tenus en laisse et ce, dès la sortie du véhicule. Seule l'éducatrice peut éventuellement demander de détacher les chiens.

Le Client devra garder à tout moment et ce, quel que soit le lieu de la prestation, des distances de sécurité avec les autres chiens et les autres personnes d'environ 2m.

Dans le cas de chien réactif aux autres chiens ou aux personnes, il est demandé au Client d'apporter une muselière (à la bonne taille) pour son chien afin d'éviter tout risque de morsure.

Responsabilités

Les obligations d'Éduc-Accro sont des obligations de moyens, mais elle mettra tout en œuvre pour atteindre au mieux l'objectif déterminé avec le client.

Le Client est prié d'adopter un comportement civil et respectueux envers l'éducatrice, mais également envers son chien et les tiers.

Règlementation

Le Client s'engage à avoir un chien à jour en termes de vaccination obligatoires (CHPPiL). Le vaccin contre la toux de chenil est recommandé. Le carnet de vaccination de l'animal pourra ainsi être demandé au Client. Éduc-Accro se réserve le droit de refuser un chien n'étant pas à jour dans ses vaccins ou présentant des symptômes de maladie contagieuse pour éviter toute contamination envers les congénères ou personnes.

Le chien devra obligatoirement être identifié. La photocopie de la carte de tatouage ou de la puce électronique pourra être demandée au Client.

En cas de consultation pour un chien catégorisé, le Client devra être en règle vis-à-vis de la loi sur les chiens dits « dangereux », de catégories 1 et 2.

(Dernière mise à jour le : 20/04/22)